**Demande des Prix pour le Marché Public des Fournitures. Réf : COD20004-10008, du 03/12/ 2024**

**« ACHAT ÉQUIPEMENTS ET ACCESSEOIRES RÉSEAUX IT »**

**CODE NAVISION : COD2000411**

Table des matières

[1 Objet de la demande 2](#_Toc183504115)

[2 Instructions aux soumissionnaires 3](#_Toc183504116)

[3 Termes de références 4](#_Toc183504117)

[3.1 Description des fournitures 4](#_Toc183504118)

[3.2. Lieu de livraison 9](#_Toc183504119)

[4 Dispositions contractuelles particulières 9](#_Toc183504120)

[4.1 Généralités 9](#_Toc183504121)

[4.2 Conformité de l’exécution 9](#_Toc183504122)

[4.3 Modalités d’exécution 9](#_Toc183504123)

[4.4 Réception des produits 9](#_Toc183504124)

[4.5 Facturation et paiement 10](#_Toc183504125)

[4.6 Exonération de TVA 10](#_Toc183504126)

[4.7 Droits de propriété intellectuelle 10](#_Toc183504127)

[4.8 Obligation de confidentialité 10](#_Toc183504128)

[4.9 Obligations du fournisseur 11](#_Toc183504129)

[4.10 Clauses déontologiques 11](#_Toc183504130)

[4.11 Gestion des plaintes et tribunaux compétents 11](#_Toc183504131)

[5 Formulaires d’offres à signer par le soumissionnaire 12](#_Toc183504132)

[5.1 Fiche d’identification 12](#_Toc183504133)

[5.1.1 Personne physique 12](#_Toc183504134)

[5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique 13](#_Toc183504135)

[5.1.3 Sous-traitants 14](#_Toc183504136)

[5.2 Critères de sélection et d’attribution 15](#_Toc183504137)

[5.3 Déclaration sur l’honneur – motifs d’exclusion 17](#_Toc183504138)

[5.4 Documents à remettre – liste exhaustive 19](#_Toc183504139)

[5.5 << Annexes 20](#_Toc183504140)

[5.5.1 << Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles) 20](#_Toc183504141)

[5.5.2 << Déclaration d’objectivité et de confidentialité 24](#_Toc183504142)

# Objet de la demande

|  |  |
| --- | --- |
| **OBJET DE LA DEMANDE** | |
| **ACHAT MATERIELS & ACCESSOIRES IT – PIREDD & PARTENAIRES KORLOMSAN** | |
| **REFERENCES ENABEL** | **COD20004-10008** |

# Instructions aux soumissionnaires

|  |  |
| --- | --- |
| **PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D’ENABEL durant la procédure** | |
| NOM : | **JEAN PIERRE LOKOTA** |
| FONCTION : | **GESTIONNAIRE PETITS ACHATS** |
| E-MAIL : | [jean-pierre.lokota@enabel.be](mailto:jean-pierre.lokota@enabel.be) en copiant [renovat.nshimirimana@enabel.be](mailto:renovat.nshimirimana@enabel.be) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE** | | |
| Réception des offres : | date : | 16/12/2024 à 10h00 au plus tard |
| lieu : | A déposer sous pli fermé à l’adresse suivante : 64, Avenue Fatshi (ex Lusambo), Q/Lumumba, C/Kanshi, Mbuji-Mayi - R.D CONGO où  Par mail, uniquement à l’adresse email : [renovat.nshimirimana@enabel.be](mailto:renovat.nshimirimana@enabel.be)  Avec mention sur enveloppe ou titre du mail :  Offre pour « COD220004-10008 Achat matériels & Accessoires IT – PIREDD & Partenaires -Korlomsan » |
| Délai de validité des offres : | | 90 jours |

# Termes de références

|  |  |
| --- | --- |
| **DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE** | |
| Date <souhaité / obligatoire> output  : |  |
| Date proposée par le soumissionnaire : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D’ENABEL exécution** | |
| NOM : | ERIC IZANA |
| FONCTION : | ICT & DIGITALISATION OFFICER |
| E-MAIL : | [eric.izana@enabel.be](mailto:eric.izana@enabel.be) |

## Description des fournitures

**Équipements et accessoires Réseaux pour l'accès Internet**

1. FortiGate 60F License, 3-year Unified (UTM) Protection (24x7 FortiCare plus Application Control, IPS, AV, Web Filtering and Antispam, Forti Sandbox Cloud)
2. Rack ou coffret de réseau mural 12U 19 pouces

* Couleur : noir
* Dimensions du produit : 60P x 60l x 64H centimètres
* Taille : 600 x 600 x 635 mm
* Panneaux latéraux amovibles
* Degré de protection : IP20
* Comprend la serrure et la clé
* Porte avant en verre trempé verrouillable
* Compatible avec les équipements standard de 19"
* Type de fixation : Montage mural

1. Switch géré rackable 1U

* Type de périphérique : Commutateur - 24 ports - Géré
* Type de boîtier : Flux d'air d'un côté à l'autre Montable sur rack 1U 19"
* Ports : 24 x 10/100/1000 (PoE+) + 4 x 10 Gigabit SFP+
* Power Over Ethernet (PoE): PoE+
* Budget PoE : 370 W
* Capacité de commutation : 128 Gbps,
* Paquets par seconde : 190 Mpps,
* Stockage d'adresses MAC : 32 K
* Latence : < 1 µs
* Prise en charge de VLAN : 4 K
* Groupes d'agrégation de liens : 8
* Taille de la table d'adresses MAC : 32 000 entrées
* DRACHME : 512 Mo DDR3
* Puissance requise : 100–240 V c.a., 50–60 Hz
* Puissance moyenne : 449.8 W
* Contrat de support 24x7 pendant 3 ans"
* Géré à partir du pare-feu

1. Point d'accès Wifi 6 (Compatibles avec le Switch géré et le pare-feu)

* Format Externe - intérieur
* Protocole de liaison de données Ethernet, Fast Ethernet, Gigabit Ethernet, IEEE 802.11b, IEEE 802.11a, IEEE 802.11g, IEEE 802.11n, IEEE 802.11ac, IEEE 802.11ax (Wi-Fi 6)
* Triradio (802.11 b/g/n/ax 2x2 MU-MIMO, 802.11 a/n/ac/ax 2x2 MU-MIMO et 1x 802.11 a/b/g/n/ac Wave 2, 1x1 ), antennes internes,
* Bande de fréquence 2.4 GHz, 5 GHz
* Performances Débit maximal (2,4 GHz): 574 Mbps
* Performances Débit maximal (5 GHz): 1201 Mbps
* Capacité Nombre maximum de SSI configurés : 16
* Clients sans fil par radio Wifi : jusqu'à 512
* 2x 10/100/1000 port RJ45, BT/BLE, 1x Type A USB, 1x RS-232 RJ45 port série.
* Accessoires inclus Kit de fixation murale, kit de montage au plafond, kit de montage T-Rail
* Prise en charge de l'alimentation sous Ethernet (PoE) PoE
* Dimensions (LxPxH) 15.3 cm x 15.3 cm x 5.3 cm
* Gestion unifiée et compatible avec le Switch et le pare-feu
* Contrat de support 24x7 pendant 3 ans

1. Multiprise rackable 19’’ avec Protection thermique et surcharges

* Longueur du câble : 2.15 m
* Niveau de résistance à l’eau : Non étanche
* Valeur nominale du courant : 16 A
* Puissance nominale maximale : 3680 W
* Protection contre les surcharges : Oui
* Protection contre les pics de tension : oui
* Type de câble : H05VV-F 3G1.5
* Type de montage : Montage en rack 19 pouces, Autonome, Support de table
* Indice IP : IP20
* Lieu d’utilisation : Intérieur uniquement
* Nombre de prises de type E : 8 maximum
* Type de prise secteur : Type E (Européen)
* Type de prise : France
* Tension nominale VAC : 230 V AC
* Avec accessoires de montage : Oui
* Protection par fusible : Oui
* Interrupteur marche/arrêt : Oui

1. Rouleaux de Câble STFP Catégorie 6 indoor 305m

* Convient aux installations fixes
* Câble à paires torsadées
* Nombre de broches : 8
* Spécification du câble : CAT6
* Double blindage : S/FTP PIMF (Feuilletez autour des paires de fils) + Écran global (Tresse)
* Fréquence : 250 MHz
* Type de connecteur : RJ45

1. 1 paquet de 100 pièces de connecteur RJ45 blindé catégorie 6 + Embout RJ45

* Type de connecteur : RJ45 8/8
* Catégorie : 6
* Montage connecteur : Pince à serti
* Version : blindé

1. Goulotte autocollante pour câbles 80x50mm 2m à clippage direct

* Couleur : Blanc
* Matériau : Polychlorures de vinyle
* Style : simple
* Type : Autocollante d’installation
* Longueur : 2m

Une image contenant conception

Description générée automatiquement

1. Embout pour goulotte de 80x50mm
2. Coude 90° extérieur pour goulotte de 80x50mm



1. Coude 90° intérieur pour goulotte de 80x50mm

Une image contenant conception

Description générée automatiquement

1. Goulotte autocollante pour câbles 40x25mm 2m

* Couleur : Blanc
* Matériau : Polychlorures de vinyle
* Style : simple
* Type : Autocollante d’installation
* Longueur : 2m

Une image contenant conception

Description générée automatiquement

1. Embout pour goulotte de 40x25mm
2. Angle plat pour goulotte de 40x25mm



1. Té pour goulotte de 40x25mm

Une image contenant blanc, conception, ustensiles de cuisine

Description générée automatiquement

1. Coude 90° extérieur pour goulotte de 40x25mm



1. Coude 90° intérieur pour goulotte de 40x25mm

Une image contenant conception

Description générée automatiquement

1. Routeur rackable 19" 1U avec les fixations

Il est équipé de RouterOS qui propose notamment le routage dynamique, un pare-feu, la gestion de MPLS, VPN et QoS, l'équilibrage de charge et le monitoring en temps réel.

* CPU : 1.4 GHz Quad-Core
* RAM : 1 Go
* Ports LAN Gigabit : 10
* Ports SFP+ : 1
* Alimentation : 12-57 V DC (en face arrière)
* PoE : 18-57 V DC sur Eth1 et PoE out sur Eth10
* Monitoring tension : Oui
* Monitoring temp. Carte : Oui
* Système d'exploitation : RouterOS
* Licence RouterOS : Niveau 5
* Conso. Max. : 18 Watts

1. Switch 24 ports gigabits PoE

* 24 PoE ports Gigabit + 2 ports combo Gigabit Ethernet / SFP + 2 ports SFP 1G
* Administration par interface web
* Modules SFP pris en charge : MGBSX1, MGBLH1, MGBT1
* Mémoire tampon de paquets : 12 Mbits
* Capacité de commutation de paquets par secondes (mpps) : 41.67mpps
* Cordon d’alimentation
* Capacité de commutation en Gigabits par seconde : 56.00Prise en charge du standard 802.1d Spanning Tree
* 4096 VLANs supportés
* Compatible IPv6/IPv4
* PoE
* RAM 512MB
* 1U rack mounting
* Layer 2 supports: STP, VLAN, VLAN voice
* Layer 3 supports : Routing, DHCP
* Security : SSL, SSH, IEEE 802.1x

1. Point d'accès Wifi 6 PRO

* Norme Wi-Fi : Wi-Fi 6
* Alimentation : PoE
* Portée : Jusqu'à 183 mètres
* Nombre d'utilisateurs :350+
* Température de fonctionnement : -10°C à 70°C
* Humidité : 5% à 95% sans condensation
* Sécurité : WPA3
* Débit : Jusqu'à 5.3 Gbps
* Interfaces réseau : 1 x RJ45 10/100/1000 Mbps
* Certification : CE, FCC, IC

### Lieu de livraison

Les matériels et accessoires IT pour lesquels ce marché est lancé, seront livrés au Bureau de la Coordination provinciale de Enabel, sis sur 64, Avenue Fatshi (Ex Lusambo), Q/Lumumba, C/Kanshi, ville de Mbujimai, dans la province du Kasai oriental en RDC.

# Dispositions contractuelles particulières

## Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s’y rapportant, les présentes conditions s’appliquent aux marchés de fournitures passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

## Conformité de l’exécution

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

## Modalités d’exécution

Les fournitures doivent être livrées dans un délai à exprimer en jours calendrier que le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre. Ce délai commence à courir à partir du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Vu que le délai d’exécution est un critère d’attribution, le fait de ne pas mentionner ce délai aura pour conséquence l’irrégularité substantielle de l’offre. Tous les jours sont indistinctement comptés dans le délai.

Tout dépassement du délai de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l’application d’une amende pour retard de livraison de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire livrer les biens par un autre fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du fournisseur défaillant.

## Réception des produits

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s’effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d’acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d’un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d’arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture.

## Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l’adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des biens.

## Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les fournitures sont demandées, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les fournitures.

En ce qui concerne l’applicabilité de la TVA belge, le lieu de livraison est déterminatif.

## Droits de propriété intellectuelle

<<§1 Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

OU

<<Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

Sans préjudice de l'alinéa 1er et sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le pouvoir adjudicateur énumère dans les documents du marché les modes d'exploitation pour lesquels il entend obtenir une licence.

## Obligation de confidentialité

Le fournisseur est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l’exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l’autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L’adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu’il en indique l’état avec véracité (ex. ‘en exécution’), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n’ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le fournisseur prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la règlementation GDPR est d’application.

## Obligations du fournisseur

Le fournisseur est tenu :

1° de mettre les fournitures à la disposition du pouvoir adjudicateur dans les délais prévus par les documents du marché ;

2° sauf disposition contraire dans les documents du marché, d’assurer leur entretien et d’effectuer dans le délai imposé toutes les réparations nécessaires pour maintenir les fournitures en bon état pendant toute la durée du marché.

Lorsque la destruction totale ou partielle des fournitures survient pendant la durée du marché sans que la responsabilité du pouvoir adjudicateur soit engagée, le fournisseur les remplace ou les remet en état à ses frais dans le délai imposé.

## Clauses déontologiques

Conformément à la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d’intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel …) doivent être adressées au bureau d’intégrité via l’adresse mail [integrity@enabel.be](mailto:integrity@enabel.be).

Tout manquement à se conformer à une disposition d’une des politiques étiques Enabel (<https://www.enabel.be/fr/qui-sommes-nous/integrite)> peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l’exclusion du fournisseur de la participation à d’autres marchés publics pour Enabel.

## Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s’engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d’assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d’opinion entre le pouvoir adjudicateur et le fournisseur, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le fournisseur peut demander une médiation à l’adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

# Formulaires d’offres à signer par le soumissionnaire

## Fiche d’identification

### Personne physique

|  |  |
| --- | --- |
| **DONNÉES PERSONNELLES** | |
| **NOM(S) DE FAMILLE [[1]](#footnote-2)** |  |
| **PRÉNOM(S)** |  |
| **DATE ET LIEU DE NAISSANCE** |  |
| **NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ[[2]](#footnote-3)** |  |
| **PAYS ÉMETTEUR** |  |
| **ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE** |  |
| **CODE POSTAL / BOITE POSTALE**  **VILLE, RÉGION**  **PAYS**  **TÉLÉPHONE PRIVÉ**  **COURRIEL PRIVÉ** |  |
| **DONNÉES COMMERCIALES**  *Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels* | |
| Dirigez-vous votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à Enabel ? | *Oui Non* |
| **NOM DE VOTRE ENTREPRISE** |  |
| **NUMÉRO DE TVA** |  |
| **NUMÉRO D'ENREGISTREMENT** |  |
| **LIEU DE L'ENREGISTREMENT**  **VILLE & PAYS** |  |
| DATE | SIGNATURE |

### Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM OFFICIEL** |  |
| **ABRÉVIATION** |  |
| **NOM COMMERCIAL (si différent du nom officiel)** |  |
| **FORME JURIDIQUE**  **TYPE D’ORGANISATION (BUT LUCRATIF, SANS BUT LUCRATIF, ONG)[[3]](#footnote-4)** |  |
| **NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL[[4]](#footnote-5)/NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)** |  |
| **LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL**  **VILLE**  **PAYS** |  |
| **DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL : JJ/MM/AAAA** |  |
| **NUMÉRO DE TVA** |  |
| **ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**  **CODE POSTAL/BOITE POSTALE**  **VILLE**  **PAYS** |  |
| **NOM PERSONNE DE CONTACT**  **TÉLÉPHONE**  **COURRIEL** |  |
| DATE | SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ |

### Sous-traitants

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom et forme juridique | Adresse / siège social | Objet |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

## Critères de sélection et d’attribution

En déposant cette offre, le soumissionnaire s’engage à exécuter, conformément aux spécifications techniques du présent marché COD20004-10008, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

**5.2.1. Critères de sélection**

1. Critères de sélection et motifs d’exclusion

* Déclaration sur l’honneur (Lue, comprise et signée)
* Présenter le Relevé d’Identité Bancaire (RIB) justifiant la détention par le soumissionnaire d’un compte bancaire.
* Présenter au moins 2 Références des marchés similaires exécutés durant les 3 dernières années, de montant égal ou supérieur à 10.000 euros (Les références sont prouvées par des attestations, ou PV de réception émises par le client ou Bordereaux de livraison avec accusé de réception

1. Régularité administrative des offres

* Fiche d’identification
* Formulaire d’offres – prix
* Description des fournitures Proposés

**5.2.2. Critères d’attribution**

Conformément aux spécifications techniques (pages 4-9) décrivant la qualité des articles attendus, l’attribution du marché sera faite sur base de l’évaluation des offres des prix (100 points).

La formule suivante sera utilisée pour le calcul des offres financières :

**Note financière de X = [(Offre financière la plus basse) / Offre financière de X] x 100**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Description** | **Quantité** | **P.U. en € HTVA** | **P.T. en € HTVA** |
| 1 | FortiGate 60F License, 3 year Unified (UTM) Protection (24x7 FortiCare plus Application Control, IPS, AV, Web Filtering and Antispam, Forti Sandbox Cloud) | 1 |  | **-** |
| 2 | Rack ou coffret de réseau mural 12U 19 pouces | 3 |  | **-** |
| 3 | Switch géré rackable 1U 24 ports PoE+ 4 Gigabit SFP | 1 |  | **-** |
| 4 | Point d'accès Wifi (Compatibles avec le Switch géré et le pare-feu) | 6 |  | **-** |
| 5 | Multiprise rackable 19’’ avec Protection thermique et surcharges | 5 |  | **-** |
| 6 | Rouleaux de Câble STFP Catégorie 6 indoor 305m | 5 |  | **-** |
| 7 | Paquet de connecteur blindé Catégorie 6 de 100 pièces 30 pièces de connecteur RJ45 blindé catégorie 6 | 3 |  | **-** |
| 8 | Goulotte autocollante pour câbles 80x50mm 2m à clippage direct | 4 |  | **-** |
| 9 | Embout pour goulotte de 80x50mm | 8 |  | **-** |
| 10 | Coude 90° extérieur pour goulotte de 80x50mm | 4 |  | **-** |
| 11 | Coude 90° intérieur pour goulotte de 80x50mm | 2 |  | **-** |
| 12 | Goulotte autocollante pour câbles 40x25mm 2m | 80 |  | **-** |
| 13 | Embout pour goulotte de 40x25mm | 29 |  | **-** |
| 14 | Angle plat pour goulotte de 40x25mm | 27 |  | **-** |
| 15 | Té pour goulotte de 40x25mm | 16 |  | **-** |
| 16 | Coude 90° extérieur pour goulotte de 40x25mm | 12 |  | **-** |
| 17 | Coude 90° intérieur pour goulotte de 40x25mm | 10 |  | **-** |
| 18 | Routeur rackable 19" 1U avec les fixations | 1 |  | **-** |
| 19 | Switch 24 ports gigabits PoE | 1 |  | **-** |
| 20 | Point d'accès Wifi 6 PRO | 6 |  | **-** |
|  | **TOTAL GENERAL** |  |  | **-** |

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à …………………… le ………………

## Déclaration sur l’honneur – motifs d’exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d’exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l’objet d’une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l’une des infractions suivantes :

1° participation à une **organisation criminelle** ;

2° **corruption** ;

3° **fraude** ;

4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d’une telle infraction ;

5° **blanchimen**t de capitaux ou **financement du terrorisme** ;

6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;

7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**;

8°création d’une société offshore.

L’exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l’infraction pour 7°).

1. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d’impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c’est-à-dire qu’il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu’il possède à l’égard d’un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l’égard de tiers. Ces créances s’élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

1. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de réorganisation judiciaire,** ou a fait l’aveu de sa faillite, ou fait l’objet d’une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales.

1. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.**

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

1. Une infraction à la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels – juin 2019

<https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_-Policy_FR.pdf> ;

1. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019

<https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf>

1. Une infraction relative à une disposition d’ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d’exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
2. Le soumissionnaire s’est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l’absence de motifs d’exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
3. Lorsque Enabel dispose d’éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d’exclusion Enabel en raison d’un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

1. Lorsqu’il ne peut être remédié à un conflit d’intérêts par d’autres mesures moins intrusives ;

1. Des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l’exécution d’une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d’un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d’office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.   
   Sont considérées comme ‘défaillances importantes’ le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l’Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.   
   La présence du soumissionnaire sur la liste d’exclusion Enabel en raison d’une telle défaillance sert d’un tel constat.
2. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d’entités soumises par les Nations-Unies, l’Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée :

<https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0>

1. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d’autres motifs d’exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date  :

Localisation  :

Signature :

## Documents à remettre – liste exhaustive

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. Documents du marché | | |
| N° | Dénomination | N° annexe |
| 1. | Fiche d’identification\* | Annexe 1 |
| 2. | Formulaire d’offres - prix\* | Annexe 2 |
| 3. | Déclaration sur l’honneur – motifs d’exclusion \* | Annexe 3 |
| 4. | Description des fournitures Proposés | A fournir |
| 5. | Preuve des prestations similaires | A fournir |
| 6. | Relevé d’identité bancaire | A fournir |

## << Annexes

### << Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles)

**Annexe I : Exemple de clauses contractuelles : obligations de l’adjudicataire (« sous-traitant ou processor ») vis-à-vis du pouvoir adjudicateur (« responsable du traitement »)**

Le sous-traitant s'engage à :

1. Traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité**(s) qui fait/font l’objet de la sous-traitance
2. Traiter les données **conformément aux instructions documentées** du responsable de traitement figurant en annexe du présent contrat. Si le sous-traitant considère qu’une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l’Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l’Union ou du droit de l’Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public
3. **Garantir la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
4. Veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :

* S’engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
* Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel

1. Prendre en compte, s’agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception et de protection des données par défaut**
2. **Sous-traitance**

Le sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l’ajout ou le remplacement d’autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l’identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le responsable de traitement dispose d’un délai minium de […] à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s’assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l’exécution par l’autre sous-traitant de ses obligations.

1. **Droit d’information des personnes concernées**

Le sous-traitant, au moment de la collecte des données, doit fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement l’information relative aux traitements de données qu’il réalise. La formulation et le format de l’information doit être convenue avec le responsable de traitement avant la collecte de données.

1. **Exercice des droits des personnes**

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s’acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d’exercice des droits des personnes concernées : droit d’accès, de rectification, d’effacement et d’opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l’objet d’une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Le sous-traitant doit répondre, au nom et pour le compte du responsable de traitement et dans les délais prévus par le règlement européen sur la protection des données aux demandes des personnes concernées en cas d’exercice de leurs droits, s’agissant des données faisant l’objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat.

1. **Notification des violations de données à caractère personnel**

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de […] heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant […]. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l’autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

* La description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
* Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
* La description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
* La description des mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

1. **Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations**

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation d’analyses d’impact relative à la protection des données. Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l’autorité de contrôle.

1. **Mesures de sécurité**

Le sous-traitant s’engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes : […]

1. **Sort des données**

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s’engage à :

* Détruire toutes les données à caractère personnel ou
* À renvoyer toutes les données à caractère personnel au responsable de traitement ou
* À renvoyer les données à caractère personnel au sous-traitant désigné par le responsable de traitement Le renvoi doit s’accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d’information du sous-traitant.

Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction.

1. **Délégué à la protection des données**

Le sous-traitant communique au responsable de traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s’il en a désigné un conformément à l’article 37 du règlement européen sur la protection des données

1. **Registre des catégories d’activités de traitement**

Le sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d’activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

* Le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
* Les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement ;
* Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;

dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins : la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel, des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement, des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique, une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

1. **Documentation**

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

### Déclaration d’objectivité et de confidentialité

Je, soussigné(e), certifie par la présente mon accord pour participer à la préparation des documents de marché sus-référencé. Par la même occasion, je confirme avoir pris connaissance des informations disponibles à ce jour sur ce marché public.

En outre, je m’engage à assumer mes responsabilités avec honnêteté et équité. En prenant part à la préparation de documents, je serai objectif et respecterai en tous points les principes de concurrence loyale et d'impartialité, notamment en évitant toute clause ou disposition favorisant un produit, un fabricant, un fournisseur, un entrepreneur ou un prestataire de services donné.

Je m’engage à conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents (“informations confidentielles") qui me seront communiqués ou dont je prendrai connaissance ou que j’élaborerai dans le cadre de la préparation du marché public sus-référencé et je m’engage à ne les exploiter qu’aux seules fins de la préparation de ce marché public et à ne les communiquer à aucune tierce partie. De plus, je m’engage à ne pas conserver de copie d’informations écrites et de prototypes fournis, ainsi qu’à n’aider et à ne m’associer avec aucun [soumissionnaire/demandeur/candidat] dans le cadre de ce marché public. Je suis pleinement conscient qu’en cas de non-respect, je serais exclu de ce marché public et que ma candidature/mon offre/ma demande pourra être rejetée.

Enfin, je m’engage à ne communiquer les informations confidentielles à aucun employé ou expert, à moins que ce dernier n’ait accepté de signer la présente déclaration et de se soumettre à ces dispositions.

Nom :

Signature :

Date :

1. Comme indiqué sur le document officiel. [↑](#footnote-ref-2)
2. Carte d’identité, passeport, permis de conduire ou autre [↑](#footnote-ref-3)
3. ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif. [↑](#footnote-ref-4)
4. Le numéro d’enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays. [↑](#footnote-ref-5)